

Closing - Clôture

Date **Time - Heure**
07/25/2016 2:00pm
EasternTime

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION
IC401574**

**PART I: GENERAL INFORMATION/CONDITIONS
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX/CONDITIONS**

Title of project - Titre du projet

Community Information Database (CID) Hosting Services – Services d’hébergement de la Base de données sur les collectivités (BDC)

REISSUE OF A BID SOLICITATION:

This bid solicitation cancels and supersedes previous bid solicitation number IC401521 dated December 18th a closing of February 5th, 2016 at 2:00pm Eastern Time.

RÉÉMISSION D’UNE DEMANDE DE SOUMISSION :

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro IC401521 datée du 18 décembre dont la date de clôture était le 5 février 2016, à **14h00 heure de l’Est**.

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SECURITE

Contracting Authority’s address - Adresse de l’agent responsable du contrat

Contracts and Materiel Management/Contrats et gestion du matériel
Corporate Comptroller’s Branch/Direction générale du contrôleur général
Comptrollership & Administration Sector/Secteur de la fonction de contrôleur et de l’administration
Industry Canada/Industrie Canada
235 Queen Street/ 235, rue Queen
Bid Receiving Area / Aire de réception des soumissions
Mail Scanning/Inspection du Courrier
Room/Pièce S-143
Level /Niveau S-1
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

Contracting Authority - Agent responsable du contrat Caroline Dupuis	Telephone. No. No. de téléphone 343-291-2952	Facsimile No.- No. de facsimile 613-941-0319 E-Mail/courriel: caroline.dupuis@canada.ca
Signature	Date	

Table des matières

Partie I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX / CONDITIONS

- 1.0 Directives pour la préparation et la présentation d'une proposition
- 2.0 Termes et conditions d'une demande de proposition et de tout marché subséquent
- 3.0 Avis aux soumissionnaires
- 4.0 Communications en période d'invitation
- 5.0 Inspection
- 6.0 Droits du Canada
- 7.0 Seule proposition reçue - support des prix
- 8.0 Exigences en matière de certificats
- 9.0 Exigence relative aux feuillets T4A supplémentaires
- 10.0 Anciens fonctionnaires qui touchent une pension
- 11.0 Paiement
- 12.0 Méthode de sélection
- 13.0 Sanctions internationales
- 14.0 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- 15.0 Lois applicables

Partie II - TERMES DE RÉFÉRENCE

- 1.0 Objet
- 2.0 Titre du projet
- 3.0 Contexte
- 4.0 Exigences/objectifs du projet
- 5.0 Portée des travaux
- 6.0 Langues Officielles
- 7.0 Déplacement
- 8.0 Gestion du projet
- 9.0 Contraintes
- 10.0 Sécurité
- 11.0 Procédures d'évaluation
- 12.0 Exigences obligatoires
- 13.0 Exigences cotées
- 14.0 Proposition financière
- 15.0 Méthode de sélection de l'entrepreneur
- 16.0 Adjudication du contrat
- 17.0 Titre de propriété intellectuelle

Annexe A - Liste de Vérification des Exigences Relatives à la sécurité

PARTIE III - CERTIFICATS REQUIS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

- 1.1 Acceptation des conditions
- 1.2 Vérification du personnel
- 1.3 Anciens fonctionnaires
- 1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

You are invited to submit a proposal for the project named above.

1.0 INSTRUCTIONS FOR PREPARATION & SUBMISSION OF A PROPOSAL

1.1 Bidders must prepare their proposal in three (3) separately bound sections as follows:

SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

(with no reference to price)
(1 original and 3 copies)

SECTION II - FINANCIAL PROPOSAL

(1 original and 1 copy)

SECTION III - CERTIFICATIONS

(1 original and 1 copy)

Note: Prices shall not appear in any other area of the proposal except in the Financial Proposal.

1.2 The proposal must be organized in an identical fashion to, and reference the same section, subsection, paragraph numbers and items, as the Request for Proposal (RFP) document of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications, where applicable.

1.3 It is the responsibility of the Bidder to obtain clarification of the requirements contained herein, if necessary, prior to submitting a proposal.

1.4 It is essential that the elements contained in a proposal be stated in a clear and concise manner. Failure to provide complete information as requested will be to the Bidder's disadvantage.

1.5 The proposal must be properly completed and signed by the Bidder or by an authorized representative of the Bidder. In the event of a proposal submitted by a contractual joint venture, the proposal shall either be signed by all members of the joint venture or a statement shall be provided to the effect that the signatory represents all parties of the joint venture.

1.6 Where the supplier indicates "compliance" in the proposal, it should refer to the respective clauses of the RFP, of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications.

1.7 Ensure that the label identified on the last page of part I appears on all the envelopes containing your proposal. Failure to do so may render the tender liable to disqualification.

Vous êtes invité à présenter une soumission pour le projet mentionné ci-haut.

1.0 DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

1.1 Les soumissionnaires doivent préparer trois (3) sections distinctes:

SECTION I — PROPOSITION TECHNIQUE

(sans référence au prix)
(1 original et 3 copies)

SECTION II — PROPOSITION FINANCIÈRE

(1 original et 1 copie)

SECTION III — CERTIFICATS

(1 original et 1 copie)

Remarque : Les prix ne doivent être indiqués que dans la proposition financière.

1.2 La proposition doit être organisée de façon identique à la demande de proposition et se référer aux mêmes sections, sous-section, paragraphes et items de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats de la demande de la proposition où il se doit.

1.3 Avant de présenter une proposition, le soumissionnaire doit obtenir des précisions quant aux exigences énoncées dans le présent document, au besoin.

1.4 Il est essentiel que les éléments contenus dans une proposition soient énoncés d'une façon claire et concise. S'il ne fournit pas des renseignements complets comme demandé, le soumissionnaire se mettra lui-même en position de désavantage.

1.5 La proposition doit être remplie et signée comme il se doit par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. S'il s'agit d'une proposition présentée par une coentreprise contractuelle, elle doit soit être signée par tous les membres de la coentreprise, ou l'on doit fournir une déclaration indiquant que le signataire représente toutes les parties de la coentreprise.

1.6 Lorsque le fournisseur indique dans sa proposition "qu'il se conforme", il doit également se référer aux clauses respectives de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats, de la demande de proposition.

1.7 Veuillez vous assurer que l'étiquette qui se trouve à la dernière page de la Partie I apparaît sur toutes les enveloppes contenant votre proposition. Si ces modalités ne sont pas respectées, la soumission pourra être rejetée.

1.8 Proposals submitted in response to this RFP will not be returned. There will be no payment by Canada for any costs incurred in the preparation and submission of proposals and Canada reserves the right to negotiate changes in the proposals or to cancel the requirement at any time.

2.0 TERMS AND CONDITIONS OF REQUEST FOR PROPOSAL AND RESULTING CONTRACT

2.1 Proposals received after the closing time and date shown will not be considered and will be returned unopened to the sender.

2.2 Payment will be made in Canadian funds unless otherwise specified

2.3 It is understood that your proposal will remain open for acceptance for a period of not less than ninety (90) days from the closing date of the RFP, unless otherwise indicated herein.

2.4 The price quoted is exclusive of GST/HST. GST/HST, to the extent applicable, will be incorporated into all invoices and progress claims for goods supplied or work performed and will be paid by Canada. The Bidder agrees to remit any GST/HST paid or due to Canada Customs & Revenue Agency. Bidder to provide GST/HST Registration Number.

2.5 The general conditions as set out in Industry Canada's General Conditions of a Service Contract will form part of and shall be incorporated into any and all work authorizations and the resulting contract(s). This document is available at the following website:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/eng/h_06661.html

2.6 The Bidder's signature indicates acceptance of the terms and conditions governing the resulting contract and the Minister reserves the right to reject any proposal including any condition proposed by the Bidder that would not be, in the opinion of the Contracting Authority, in Canada's interest.

2.7 Whenever the words "shall", "must", "will" and "mandatory" appear in this document or any related document forming a part hereof, the item being described is a mandatory requirement.

The word "should" means an action that is preferred but not mandatory.

1.8 Les propositions présentées en réaction à la présente demande de proposition ne seront pas retournées. Le gouvernement du Canada ne remboursera aucuns des frais engagés pour la préparation et la présentation des propositions, et il se réserve le droit de négocier toute modification des propositions ou d'annuler une exigence en tout temps.

2.0 TERMES ET CONDITIONS D'UNE DEMANDE DE PROPOSITION ET DE TOUT MARCHÉ SUBSÉQUENT

2.1 Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas examinées et seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

2.2 Le paiement sera effectué en monnaie canadienne sauf indication contraire.

2.3 Il est entendu que votre soumission demeurera valide pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de fermeture de la Demande de proposition, sauf indication contraire.

2.4 Le prix proposé ne comprend pas la TPS/TVH. La TPS/TVH, dans la mesure où elle s'applique, sera incluse dans toutes les factures et demandes de paiement partiel présentées pour des produits fournis ou un travail accompli et sera payée par le Canada. Le soumissionnaire convient de verser à l'Agence des douanes et du revenu du Canada tout montant payé ou dû au titre de la TPS/TVH. Le soumissionnaire doit nous faire parvenir son numéro d'enregistrement de TPS/TVH.

2.5 Les conditions générales figurant dans le document Conditions générales d'un contrat de service d'Industrie Canada feront partie de toute autorisation de travail et du(des) contrat(s) subséquent(s). Ce document est disponible sur le site suivant:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_06661.html

2.6 Par sa signature, le soumissionnaire indique qu'il accepte les conditions qui régissent le contrat résultant. Le ministre se réserve le droit de rejeter toute proposition, y compris toute condition proposée par le soumissionnaire qui, selon l'agent responsable du contrat, n'est pas dans l'intérêt du Canada.

2.7 Lorsque les mots « doit », « doivent », « devra » ou « devront » apparaissent dans le document ou tout autre document faisant partie de ce document, les points décrits sont des exigences obligatoires.

Le mot « devrait » indique une action qui est un atout, mais qui n'est pas obligatoire

3.0 NOTICE TO BIDDERS

The following terms and conditions may apply to this solicitation:

3.1 Bidders may be required to provide, prior to contract award, specific information with respect to their legal and financial status, and their technical capability to satisfy the requirement as stipulated in this solicitation.

3.2 a) For Canadian-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) with Canadian customs duties and excise taxes as applicable INCLUDED, and Goods and Services Tax (GST) or Harmonized Sales Tax (HST) as applicable, EXCLUDED.

b) For foreign-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) and EXCLUDE Canadian customs duties, excise taxes and GST or HST as applicable. CANADIAN CUSTOMS DUTIES AND EXCISE TAXES PAYABLE BY THE CONSIGNEE WILL BE ADDED, FOR EVALUATION PURPOSES ONLY, TO THE PRICES SUBMITTED BY FOREIGN-BASED BIDDERS.

3.3 Proposals will be assessed on an FOB destination basis.

3.4 Proposal documents and supporting information may be submitted in either English or French.

3.5 The contract term "Employment Equity" and any clause relating to international sanctions, if and when included in this document, apply to Canadian-based bidders only.

4.0 ENQUIRIES - SOLICITATION STAGE

4.1 To ensure the integrity of the competitive bid process, enquiries and other communications regarding the RFP, from the issue date of the solicitation up to the closing date, are to be directed ONLY to the contracting authority named on page one (1) of the RFP. Enquiries and other communications are NOT to be directed to any other government official(s). Failure to comply with this paragraph 6.1 may (for that reason alone) result in the disqualification of the proposal.

4.2 Enquiries **must** be IN WRITING.

3.0 AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les conditions suivantes peuvent s'appliquer à la présente invitation :

3.1 Avant l'adjudication du contrat, les soumissionnaires peuvent être tenus de fournir de l'information précise quant à leurs statuts juridique et financier et à leur capacité technique de satisfaire aux exigences énoncées dans la présente invitation.

3.2 a) Les prix indiqués par les soumissionnaires canadiens doivent être fermes (en dollars canadiens) et INCLURE les droits de douane et d'accise canadiens applicables, et EXCLURE la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas.

b) Les prix indiqués par les soumissionnaires étrangers doivent être fermes (en dollars canadiens) et EXCLURE les droits de douane et d'accise et la TPS ou la TVH du Canada, selon le cas. LES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE DU CANADA PAYABLES PAR LE CONSIGNATAIRE SERONT AJOUTÉS, UNIQUEMENT AUX FINS D'ÉVALUATION, AUX PRIX INDICUÉS PAR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.

3.3 Les propositions seront évaluées selon une formule franco destination.

3.4 Les documents de la proposition et les renseignements à l'appui peuvent être soumis en anglais ou en français.

3.5 Le terme contractuel « équité en matière d'emploi » et toute clause relative à des sanctions internationales inclus dans le présent document s'appliquent uniquement aux soumissionnaires canadiens.

4.0 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE D'INVITATION

4.1 Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications relativement à cette invitation à soumissionner, de la date d'émission à la date de clôture, doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent responsable du contrat dont le nom figure à la page un (1) de l'invitation à soumissionner. Elles NE DOIVENT être adressées à aucun autre représentant du gouvernement. Le défaut de se conformer à la présente (pour cette raison uniquement) pourrait entraîner le rejet de la soumission.

4.2 Les demandes de renseignements **doivent** être présentées PAR ÉCRIT.

4.3 Enquiries must be received no less than five (5) *working days* prior to the RFP closing date to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time might not be answered prior to the RFP closing date.

4.4 To ensure consistency and quality of information provided to bidders with respect to significant enquiries received, and the replies to such enquiries, any information will be provided simultaneously to bidders to which this RFP has been sent, without revealing the sources of the enquiries.

4.5 Meetings will not be held with individual bidders prior to the closing date/time of this RFP.

5.0 INSPECTION

The services provided are subject to inspection and acceptance by the responsible Project Authority.

6.0 RIGHTS OF CANADA

Canada reserves the right to:

- a) reject any or all proposals received in response to this RFP;
- b) enter into negotiations with bidders on any or all aspects of their proposal;
- c) accept any proposal in whole or in part without prior negotiation;
- d) cancel and/or reissue this RFP at any time;
- e) award one or more contracts;
- f) retain all proposals submitted in response to this RFP.

7.0 SOLE PROPOSAL - PRICE SUPPORT

In the event that the Bidder's proposal is the sole proposal received, Canada may request one or more of the following as acceptable price support:

4.3 Les demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la DP afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre avant la date de clôture de la DP.

4.4 Afin que tous les soumissionnaires reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à toutes les entreprises qui auront reçu la DP, sans toutefois que le nom de l'auteur soit mentionné.

4.5 Il n'y aura pas de rencontres avec aucun des soumissionnaires avant la date et l'heure fixées pour la clôture de cette DP.

5.0 INSPECTION

Les services fournis sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation du chargé de projet responsable du présent document.

6.0 DROITS DU CANADA

Le Canada se réserve le droit :

- a) de rejeter l'une quelconque ou la totalité des propositions déposées pour donner suite à cette DDP;
- b) négocier, avec un ou plusieurs soumissionnaires, l'un quelconque ou la totalité des aspects de leur proposition;
- c) d'accepter toute proposition intégralement ou en partie sans négociation préalable;
- d) d'annuler ou de publier à nouveau la présente demande à n'importe quel moment;
- e) d'adjuger un ou plusieurs contrats;
- f) de conserver toutes les propositions déposées pour donner suite à cette DDP.

7.0 SEULE PROPOSITION REÇUE - SUPPORT DES PRIX

Si la proposition du soumissionnaire est la seule reçue, le Canada peut exiger que le soumissionnaire présente un document de soutien des prix contenant les renseignements suivants :

- a) a current published price list indicating the percentage discount available to the Government of Canada; and/or
- b) copy of paid invoices for like services performed for other customers; and/or
- c) a price certification statement; and/or
- d) any other supporting documentation as requested.

8.0 CERTIFICATION REQUIREMENTS

8.1 In order to be awarded a contract, the certifications attached in Part III are required. Canada shall declare a proposal non-responsive if the certifications are not submitted or completed as required.

8.2 Compliance with the certifications the Bidder provides to Canada is subject to verification by Canada during the proposal evaluation period (prior to contract award) and after contract award.

8.3 In the event that the Contractor does not comply with any certification or that it is determined that any certification made by the Contractor in its proposal is untrue, whether made knowingly or unknowingly, the Minister shall have the right, pursuant to the default provisions of the Contract, to terminate the Contract for default.

9.0 T4A SUPPLEMENTARY SLIP REQUIREMENT

Pursuant to paragraph 221(1d) of the Income Tax Act, payments made by departments and agencies under applicable services contracts (including contracts involving a mix of goods and services) must be reported on a T4A Supplementary Slip. To enable client departments and agencies to comply with the requirement, contractors are required to provide information as to their legal name and status, business number, and/or Social Insurance Number or other identifying supplier information as applicable along with a certification as to the completeness and accuracy of the information.

10.0 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS) IN RECEIPT OF A PENSION

A FPS in receipt of a pension may not compete for a requirement that exceeds \$100,000 including expenses and GST/HST. Reference, Part III, Section 1.3, Former Public Servants.

- a) la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au gouvernement du Canada;
- b) une copie des factures payées pour des services semblables rendus à d'autres clients; et (ou)
- c) une attestation des prix, et (ou)
- d) toutes autres pièces justificatives telles que demandées.

8.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS

8.1 Pour obtenir un contrat, le soumissionnaire doit joindre à la Partie III les certificats requis. Le Canada déclarera une proposition irrecevable si les certificats ne sont pas soumis ou remplis comme on l'exige.

8.2 Au cours de la période d'évaluation des propositions (avant l'adjudication du contrat) et après l'adjudication du contrat, le Canada peut vérifier si le soumissionnaire s'est conformé aux certificats.

8.3 Si l'entrepreneur n'est pas conforme à un certificat ou que l'on détermine que l'entrepreneur a fourni dans sa proposition un faux certificat, que ce soit sciemment ou involontairement, le ministre peut, conformément aux clauses d'inexécution du contrat, résilier le contrat pour cause d'inexécution.

9.0 EXIGENCE RELATIVE AUX FEUILLETS T4A SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'alinéa 221 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide du feuillet T4-A supplémentaire, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés de biens et de services). Afin de permettre aux ministères-clients et organismes de se conformer à cette exigence, les entrepreneurs sont tenus de fournir des renseignements quant à leur dénomination sociale et à leur statut juridique, numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale ou autre identificateur unique au fournisseur, le cas échéant, ainsi qu'une attestation à l'effet qu'ils sont corrects et complets.

10.0 ANCIENS FONCTIONNAIRES QUI TOUCHENT UNE PENSION

Un ancien fonctionnaire qui touche une pension ne peut poser sa candidature à un marché qui dépasse 100 000 \$, y compris les dépenses et la TPS/TVH. Référence: Partie III, section 1.3, Anciens fonctionnaires.

11.0 PAYMENT

11.1 One of the following basis and method of payment will be selected for this RFP based on the work requirement. The chosen methods are identified in Part II, Terms of Reference, Section 12, and Financial Proposal.

11.2 Basis of Payment - GST/HST Extra

- firm or fixed price
- fixed time rate
- cost reimbursable
 - per diem, or
 - ceiling price

11.3 Method of Payment - GST/HST Extra

- payment on delivery and acceptance, or
- progress payments

Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual

All instructions, general terms, conditions and clauses identified herein by title, number and date are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions (SACC) Manual, issued by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), available at the following PWGSC Web site:

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16 GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS

2010C 2012-07-16 GENERAL CONDITIONS - SERVICES (MEDIUM COMPLEXITY)

C3010T 2010-01-11 EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS

12.0 BASIS OF SELECTION

It is understood by the parties submitting proposals that, to be considered valid, a proposal must meet all mandatory requirements specified herein. The proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration.

11.0 PAIEMENT

11.1 On choisira l'une des bases et des modalités de paiement suivantes pour la présente demande de proposition en fonction du marché. Les méthodes choisies seront indiquées dans la Partie II, Termes de référence, section 12, Proposition financière.

11.2 Base de paiement — TPS/TVH en sus

- prix ferme ou fixes
- tarif horaire fixe
- coûts remboursables
 - tarif journalier, ou
 - prix plafond

11.3 Modalités de paiement — TPS/TVH en sus

- paiement sur livraison et acceptation, ou
- acomptes.

Cluses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les directives, expressions générales, conditions et causes indiquées dans les présentes par un titre, un numéro et une date sont établies dans les *Cluses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) publiées par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), que l'on peut consulter dans le site Web de TPSGC suivant :

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUSSIONNAIRES

2010C 2012-07-16 CONDITIONS GÉNÉRALES - SERVICES (COMPLEXITÉ MOYENNE)

C3010T 2010-01-11 FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE

12.0 MÉTHODE DE SÉLECTION

Les parties qui soumettent une proposition comprennent que, pour que leur soumission soit valide, elle doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires précisées dans le présent document. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues.

13.0 INTERNATIONAL SANCTIONS

Persons in Canada, and Canadians outside of Canada, are bound by economic sanctions imposed by Canada. As a result, the Government of Canada cannot accept delivery of goods or services that originate, either directly or indirectly, from the countries or persons subject to economic sanctions.

Details on existing sanctions can be found at:

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-e.asp>

It is a condition of the resulting contract that the Contractor not supply to the Government of Canada any goods or services which are subject to economic sanctions.

By law, the Contractor must comply with changes to the regulations imposed during the life of the Contract. During the performance of the Contract, should the imposition of sanctions against a country or person or the addition of a good or service to the list of sanctioned goods or services cause an impossibility of performance for the Contractor, the situation will be treated by the Parties as a force majeure. The Contractor shall forthwith inform Canada of the situation; the procedures applicable to force majeure shall then apply.

14.0 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

14.1 Non-federally regulated employers with a resident workforce in Canada of 100 or more employees bidding on a contract of \$200,000 or more must certify their commitment to implement employment equity according to the criteria of the Federal Contractors Program.

15.0 APPLICABLE LAW

15.1 The Contract shall be interpreted and governed, and the relations between the Parties, determined by the laws in force in Ontario.

15.2 Bidders may, at their discretion, substitute the applicable laws of a Canadian province or territory of their choice without affecting the validity of their proposal, by deleting the Canadian province or territory specified and inserting the Canadian province or territory of their choice. If no change is made, it acknowledges the applicable law specified is acceptable to the Bidder.

13.0 SANCTIONS INTERNATIONALES

Les personnes au Canada et les Canadiens à l'étranger sont liés par les sanctions économiques imposées par le Canada. En conséquence, le gouvernement du Canada ne peut accepter la livraison d'aucun bien ou service provenant, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs pays assujettis aux sanctions économiques.

Les détails relatifs aux sanctions actuellement en vigueur peuvent être vus à l'adresse suivante :

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-fr.asp>

Une condition essentielle au marché subséquent est que l'entrepreneur ne fournisse pas au gouvernement canadien un bien ou un service assujetti aux sanctions économiques.

Conformément au règlement en vigueur, l'entrepreneur devra respecter tout changement apporté aux sanctions imposées durant la période du contrat. Lors de l'exécution du contrat, si l'imposition de sanctions contre un pays ou une personne ou l'ajout d'un bien ou service à la liste des biens et services devait empêcher l'entrepreneur de satisfaire à la totalité ou à une partie de ses obligations, l'entrepreneur pourra invoquer la force majeure. L'entrepreneur devra informer le Canada immédiatement de la situation; les procédures établies pour la force majeure s'appliqueront alors.

14.0 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

14.1 Les employeurs non assujettis à la législation fédérale dont l'effectif au Canada compte plus de 100 employés qui soumissionnent dans le cadre d'un marché de 200 000 \$ ou plus doivent certifier qu'ils s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi conformément aux critères du Programme de contrats fédéraux.

15.0 LOIS APPLICABLES

15.1 Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

15.2 Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans changer la validité de leur proposition, en remplaçant la province ou le territoire canadien précisé par la province ou le territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, le soumissionnaire reconnaît qu'il accepte les lois applicables précisées.

THIS SHEET MUST BE USED AS A LABEL ON ALL THE ENVELOPES CONTAINING YOUR PROPOSAL:
CETTE PAGE DOIT SERVIR D'ÉTIQUETTE SUR CHACUNE DES ENVELOPPES CONTENANT VOTRE
SOUSSION

**INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
CONTRACTS & MATERIEL MANAGEMENT/
CONTRATS ET GESTION DU MATÉRIEL**

**CONTRACTING OFFICER'S NAME / NOM DE L'AUTORITÉ
CONTRACTANTE
235 QUEEN STREET/235, RUE QUEEN
BID RECEIVING AREA/AIRE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
MAIL SCANNING/INSPECTION DU COURRIER, ROOM/PIÈCE S-143,
LEVEL/NIVEAU S-1
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0H5**

**Community Information Database (CID) Hosting Services / Services
d'hébergement de la Base de données sur les collectivités (BDC)**

**RFP# IC401574
CLOSING DATE/DATE DE CLÔTURE
July 25th, 2016/le 25 juillet 2016
2:00 pm Eastern Time/14 h, heure de l'Est**

FROM/DE: COMPANY NAME/NOM DE L'ENTREPRISE

Partie II : Termes de référence

1.0 OBJET

Le ministère Industrie Canada a besoin de services pour l'hébergement et le développement futur de la Base de données sur les collectivités (BDC) et du site Web associé. Cela couvre l'hébergement et la maintenance du site ainsi que l'ajout d'ensembles de données et l'amélioration des fonctionnalités. Les services seront requis pour une période débutant à l'adjudication du contrat et se terminant le 31 mars 2018, avec deux (2) options d'une année chacune, à exercer au gré d'Industrie Canada et se terminant le 31 mars 2020.

2.0 TITRE DU PROJET

Services d'hébergement de la Base de données sur les collectivités (BDC).

3.0 CONTEXTE

La Base de données sur les collectivités (BDC) a été créée en 2006 par le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'offrir aux organisations non gouvernementales (y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), aux experts universitaires et à tous les ordres de gouvernement un accès en ligne sans frais aux données socioéconomiques et démographiques des collectivités rurales et urbaines.

AAC a signé en mars 2014 un protocole d'entente (PE) visant le transfert de la base de données à Industrie Canada (IC). Depuis, le Secteur de la politique stratégique (SPS) d'IC a la responsabilité de l'administration, de la gestion et de la garde de tous les actifs associés à la base de données, y compris les données de différentes années et de diverses sources. Les services d'hébergement du serveur Web de la BDC ont été fournis par Beyond 20/20 Inc., une entreprise privée, depuis sa création en 2006. La relation s'est poursuivie après le transfert afin d'assurer la continuité du service.

Bien que plusieurs sources de données locales existent au Canada, les données sur les collectivités demeurent inaccessibles et complexes. Statistique Canada fournit sans frais une foule d'informations sur divers sujets, mais leur format interdit fréquemment une ventilation locale. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, les organisations ou les entrepreneurs doivent acheter les données nécessaires et les traiter, ce qui peut être onéreux et fastidieux. L'avantage de la BDC est sa flexibilité et sa capacité à cartographier des communautés particulières (rurales ou urbaines). Cela peut être très utile pour ses opérateurs.

Le maintien d'un accès public à la base de données est conforme aux priorités gouvernementales énoncées dans le Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert (données ouvertes) et le Plan d'action économique du Canada ainsi qu'aux priorités d'IC aux termes de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (appuyant le développement économique des CLOSM et la promotion de la dualité linguistique). En outre, les priorités d'IC appuient la croissance économique et la technologie numérique, qui ont un rapport direct avec l'objet de cette base de données. L'Initiative de développement économique figurant à la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 met aussi en œuvre une composante de recherche qui va main dans la main avec la BDC.

Le site est conviviale et sa tenue à jour lui permettra de continuer à produire des données utiles à l'appui du processus décisionnel gouvernemental et communautaire en matière de développement économique et renforcera la capacité du secteur économique et des collectivités de mieux explorer les idées et les possibilités de croissance économique.

4.0 EXIGENCES/OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est la maintenance et le développement futur de la Base de données sur les collectivités (BDC) et du site Web associé, ce qui couvre l'hébergement et la maintenance du site ainsi que l'ajout d'ensembles de données et l'amélioration des fonctionnalités.

5.0 PORTÉE DES TRAVAUX

Industrie Canada a besoin d'acquérir des services d'hébergement protégé et de maintenance ainsi que d'amélioration des fonctionnalités de la Base de données sur les collectivités (BDC). Les travaux seront les suivants :

A) Mise à jour des cartes et de la plateforme d'analyse

Carte du Canada montrant différents regroupements géographiques (collectivités; régions administratives, économiques et sanitaires; provinces/territoires); superpositions géographiques; capacité de cartographier des indicateurs numériques par couleur ou par symbole; capacité de sélectionner des secteurs géographiques, de compiler et d'extraire des données en vue d'une analyse plus poussée; capacité d'extraire des graphiques, des tableaux, des instantanés et des rapports détaillés; capacité d'importer et de cartographier des données externes. Il faut constamment mettre à niveau le dispositif de cartographie afin qu'il conserve son utilité.

B) Mise à jour des profils des collectivités

Rapports sur le profil de la collectivité disponibles pour toutes les collectivités du Canada et indiquant les principales tendances économiques, sociales et démographiques de 1996 à 2006, avec des tableaux, des graphiques et des cartes comparant la collectivité à sa région et à sa province ou son territoire.

Grâce à plus d'un millier d'indicateurs et d'indices économiques, démographiques et sociaux, la BDC est un des outils de développement rural les plus novateurs au Canada et dans le monde. La BDC est la seule application à offrir un large éventail de données et de renseignements au plan local pour toutes les collectivités du Canada.

Les indicateurs de la BDC couvrent l'agriculture, la population, l'emploi, la population active, le revenu, le logement, la santé et les coopératives sous forme de cartes, tableaux et diagrammes téléchargeables et interactifs ainsi que de profils des collectivités et des régions et de profils des collectivités et des besoins à mettre à jour au moyen des sources de données actuelles afin de préserver leur pertinence.

Les sources de données de la BDC comprennent : le recensement de la population; le recensement de l'agriculture; l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes; l'Enquête sur la population active; la structure/le registre des entreprises canadiennes; les registres fédéral et provinciaux des coopératives canadiennes.

C) Amélioration des fonctionnalités

Certaines améliorations aux fonctionnalités peuvent être nécessaires et il faudra peut-être intégrer des données à la Banque de données sur les collectivités. Par exemple, SPS collabore en ce moment avec Emploi et Développement social Canada afin d'intégrer à la base de données, au moyen du recensement de 2011, l'angle de la zone du marché du travail (environ 329 zones) grâce à des indicateurs ventilés par minorité de langue officielle et par minorité de langue non officielle. Cela ajoutera à la BDC une nouvelle fonction de regroupement géographique et offrira aux utilisateurs de nouveaux ensembles de données. Les travaux seront terminés d'ici mars 2016.

Spécifications techniques

- Capacité du serveur
 - Serveur frontal hébergeant le système de gestion du contenu (basé sur Drupal) :
 - Système d'exploitation : Ubuntu Linux (64 bits)
 - Unité centrale : 4 cœurs
 - Mémoire vive : 2 Go
 - Stockage : 20 Go
 - Serveur hébergeant WDS et le logiciel Geoclip :
 - Système d'exploitation : Windows Server 2008 R2
 - Unité centrale : 4 cœurs
 - Mémoire vive : 2 Go
 - Stockage : 40 Go
- Capacités de sécurité (par exemple : zone d'accès réservé exigeant une identification et un balayage oculaire avant d'entrer)

Le site est constitué de trois composantes principales :

- a) Le logiciel Web Data Server de Beyond 20/20 sert au stockage, à l'indexation et à la présentation des données socioéconomiques.
- b) Le logiciel eMc3 CartoVista et la base de données associée traitent les cartes de manière à faire ressortir les écarts entre les données ainsi que les tendances.
- c) La partie frontale du site est intégrée au système de gestion du contenu Drupal.
 - Les deux premières composantes s'exécutent sur un serveur MS-Windows et la troisième sur un système Linux. L'entreprise offrant le service doit avoir la capacité de gérer les systèmes fonctionnant sur Windows et sur Linux. Cela comprend l'installation des mises à niveau, la gestion de la sécurité, les sauvegardes et la surveillance des systèmes. En outre, nous installons les mises à niveau sur les trois composantes dès qu'elles sont disponibles, nous gérons les comptes d'utilisateur (pour l'administration), nous effectuons un suivi de l'utilisation et nous offrons les autres services que vous décrivez dans votre document.
 - Les données de la BDC doivent être préparées en format Beyond 20/20 IVT ou dans un format compatible. L'entrepreneur est requis d'acquérir du savoir-faire afin de fournir les services requis;

5.1 Tâches et produits livrables

5.1.1 Tâches

L'entrepreneur sera demandé d'accomplir les tâches suivantes au fur et à mesure des besoins. Les tâches seront notamment les suivants, sans que cela soit limitatif :

- a) Services d'hébergement et de maintenance

Les tâches comprendront ce qui suit :

- Hébergement du serveur, y compris redondance de l'alimentation, accès Internet, climatisation, sécurité, etc.;
- Rapports réguliers sur le rendement et l'utilisation du site;
- Sauvegarde des données chaque nuit;
- Temps d'indisponibilité minimal de 24 heures au cours des tâches de maintenance régulière et des mises à niveau ou au cours des instances de perte de connectivité;
- Mises à niveau du système d'exploitation selon les besoins;
- Mises à niveau de l'application, au besoin;
- Manipulation supplémentaire des données ou des améliorations à l'application de cartographie peuvent être nécessaires pour la mise à jour de l'information de la base de données;
- Maintenance et soutien cinq jours par semaine, de 9 h à 17 h (HNE).

b) Manipulation supplémentaire des données

- Améliorer et élargir les fonctions disponibles par l'interface, y compris des améliorations aux tableaux de bord et aux profils des collectivités, des améliorations aux fonctions de recherches, aux tendances et aux indicateurs clés ainsi que l'ajout d'outils de cartographie;
- Élargissement des ensembles de données, y compris, sans que cela soit limitatif, ceux provenant du recensement de 2016, des fichiers d'impôt de la BDIM (p. ex. revenu, langue à l'arrivée, études à l'arrivée, mobilité), de l'Enquête nationale auprès des ménages (p. ex. études, mobilité, langue), de l'Enquête sur la population active (p. ex. chômage, emploi, participation, études).

c) Autres tâches :

- Participer à une réunion avec le représentant du Ministère deux fois par année afin de réviser les besoins du projet ou d'examiner les réclamations.
- La personne désignée en tant qu'autorité du projet ou autorité technique dans la proposition devra :
 - Fournir à l'entrepreneur l'information et les documents nécessaires;
 - Veiller à l'étude et à la présentation trimestrielle de toutes les dépenses;
 - Gérer le plan de travail en supervisant la réception des produits livrables et les modifications dont ont convenu l'entrepreneur et l'autorité du projet.

5.1.2 Produits livrables

L'entrepreneur sera requis de fournir les produits livrables suivant :

a) Période initiale du contrat (date d'octroi du contrat au 31 mars 2018)

i) Services de maintenance et d'hébergement

Fournir un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site sur une base trimestriels basé sur les échéanciers suivants :

- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2016)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2016)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2017)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2017)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2017)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2017)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2018)

ii) Manipulation supplémentaire des données :

- Possibilité de manipulation supplémentaire des données ou d'améliorations au site Web (projet) au fur et à mesure des besoins

b) Pour les deux années d'option du contrat :

Première année d'option (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

i) Services de maintenance et d'hébergement

Fournir un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site sur une base trimestriels basé sur les échéanciers suivants :

- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2018)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2018)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2018)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2019)

ii) Manipulation supplémentaire des données :

- Possibilité de manipulation supplémentaire des données ou d'améliorations au site Web (projet) au fur et à mesure des besoins

Deuxième année d'option (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

- i) Services de maintenance et d'hébergement

Fournir un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site sur une base trimestriels basé sur les échéanciers suivants :

- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2019)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2019)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2019)
- Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2020)

- ii) Manipulation supplémentaire des données :

- Possibilité de manipulation supplémentaire des données ou d'améliorations au site Web (projet) au fur et à mesure des besoins

6.0 LANGUES OFFICIELLES

En raison de la nature de la base de données, il est impératif que les ressources de l'entrepreneur puissent fournir les services dans les deux langues officielles.

7.0 DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les frais accessoires liés à la réalisation des travaux sont assumés entièrement par l'entrepreneur. Ni les frais de déplacement et d'hébergement ni les frais accessoires ne seront remboursés dans le cadre du contrat subséquent.

8.0 GESTION DU PROJET

Le secteur de la politique stratégique d'Industrie Canada s'occupera de la gestion du projet. Le nom de l'autorité de projet et/ou l'autorité technique sera fourni à l'octroi du contrat.

8.1 Procédures de gestion des changements

Toute modification apportée à l'étendue des travaux doit être convenue, par écrit, par l'entrepreneur et le représentant du Ministère, et officialisée par une modification de contrat en bonne et due forme.

9.0 CONTRAINTES

Comme les données sont configurées dans le format Beyond 20/20 IVT, qui constitue la structure sous-jacente des données du site de la BDC, l'entrepreneur doit avoir la capacité de préparer des données en format Beyond 20/20 IVT ou dans un format compatible afin de pouvoir offrir le même service.

L'entrepreneur doit défrayer le renouvellement de toutes licences. Présentement, le produit logiciel eMc Geoclip, qui génère les cartes sont affichées sur le site de la BDC. Il s'agit d'une dépense annuelle qui couvre le renouvellement de la licence Geoclip ainsi que le soutien technique, les mises à niveau et la correction des bogues du logiciel.

10.0 SÉCURITÉ

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN:

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **PROTÉGÉ B**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **PROTÉGÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et/ou de production au niveau **PROTÉGÉ** tant que la DSIC de SPAC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau **PROTÉGÉ B**.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de SPAC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b) le *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR A L'ÉTRANGÉ:

Tous les renseignements et les biens de niveau **CANADA PROTÉGÉ** fournis à l'entrepreneur / à l'offrant / au sous-traitant étranger destinataire ou produits par ce dernier doivent être protégés comme suit:

1. L'Autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadien) pour les questions industrielles au Canada est la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII), Secteur de la sécurité industrielle (SSI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). L'ADS Canadien est chargé d'évaluer la conformité des entrepreneurs et des sous-traitants aux exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs étrangers. Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent à l'entrepreneur et/ou

aux sous-traitants, incorporés ou autorisés à faire des affaires dans un état autre que le Canada et qui assurent la prestation de services décrits à la partie II, Termes de références section 1.0 à 9.0.

2. **L'entrepreneur et les sous-traitants** doivent être dans un pays de l'Union européenne, dans un pays de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité industrielle et un protocole d'entente bilatéral ou multinational. Le programme de sécurité des contrats (PSC) à des ententes en matière de sécurité industrielle, protocole d'entente bilatéral ou multinational industrielle avec les pays mentionnés au site suivant de SPAC: <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/gvrnmnt/risi-iisr-fra.html>
3. **L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant** étranger destinataire doit fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence.
4. **L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant** destinataire étranger proposé doit identifier l'agent de sécurité du contrat (ASC) autorisé qui sera responsable du contrôle des exigences de sécurité, telles qu'elles sont définies dans le présent contrat. Cette personne sera désignée par le président-directeur général ou par un cadre supérieur clé de l'entreprise étrangère destinataire proposée. Les cadres supérieurs clés comprennent les propriétaires, les agents, les directeurs, les cadres et les partenaires occupant un poste qui leur permettrait d'avoir une influence sur les politiques ou les pratiques de l'organisation durant l'exécution du contrat.
5. **L'entrepreneur / offrant / sous-traitant** étranger destinataire n'autorisera pas l'accès à des renseignements de niveau **CANADA PROTÉGÉ B**, sauf à son personnel, sous réserve des conditions suivantes:
 - a) Le personnel a un besoin de savoir pour l'exécution **du contrat / du contrat de sous-traitance**.
 - b) Le personnel a fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire et une vérification d'antécédents, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue dans leur pays. Les vérifications approuvées pour le casier judiciaire et des antécédents requis sont énumérés à l'Appendice A.
 - c) **L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant** étranger destinataire doit faire le nécessaire pour que le président-directeur général (PDG) ou le cadre supérieur clé désigné (CSCD) de l'entreprise nomme un agent de sécurité d'entreprise (ASE) et un agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) qui veilleront au respect de toutes les exigences en matière de sécurité stipulées dans le contrat.
 - d) **L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant** étranger destinataire doit s'assurer que le personnel consente à la divulgation du casier judiciaire et antécédents à l'ADS canadienne et d'autres fonctionnaires du gouvernement canadien, si demandé.

- e) Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser l'accès aux renseignements et / ou des biens niveau **PROTÉGÉ du Canada** à l'**entrepreneur / l'offrant / au sous-traitant** étranger pour cause.
6. L'entrepreneur et les sous-traitants doivent s'assurer que toutes les bases de données utilisées par les organisations pour offrir les services décrits à la partie II, Termes de références section 1.0 à 9.0. (Énoncé de travaux) liés aux travaux se trouvent dans un pays de l'Union européenne, dans un pays de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité industrielle et un protocole d'entente bilatéral ou multinational. Le programme de sécurité des contrats (PSC) à des ententes en matière de sécurité industrielle, protocole d'entente bilatéral ou multinational industrielle avec les pays mentionnés au site suivant de SPAC: <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/gvrnmnt/risi-iisr-fra.html>
7. **L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant** étranger destinataire NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker dans un système informatique des renseignements de niveau **CANADA PROTÉGÉ** avant que l'ADS du Canada lui en donne le droit.
8. Si un **entrepreneur / offrant / sous-traitant** étranger destinataire est choisi comme fournisseur dans le cadre de ce contrat, des clauses de sécurité étrangères seront établies et mises en œuvre par l'ADS canadienne; ces clauses seront fournies à l'autorité contractante du gouvernement du Canada, afin de respecter les dispositions de sécurité établies par l'ADS canadienne.
9. **L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant** étranger destinataire doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité figurant à l'Annexe A.

APPENDICE A

L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant doit effectuer les vérifications suivantes de tous ses employés qui auront l'accès à des renseignements de niveau **CANADA PROTÉGÉS B** dans le cadre du processus de vérification de la sécurité.

a) Vérification d'identité

- i. Copies de deux pièces d'identité valides émises par le gouvernement, dont l'une avec photo
- ii. Nom de famille
- iii. Prénom(s) – souligner ou encercler le prénom usuel
- iv. Nom de famille à la naissance
- v. Autres noms utilisés (alias)
- vi. Changements de noms
 1. Indiquer le nom d'origine (avant le changement) et le nouveau nom, l'endroit où le changement a été effectué et l'institution qui a traité la demande
- vii. Sexe
- viii. Date de naissance
- ix. Lieu de naissance (ville, province/état/région et pays)
- x. Citoyenneté(s)

xi. État matrimonial/union de fait

1. Situation actuelle (marié, union de fait, séparé, veuf, divorcé, célibataire)
2. Conjoint(s) actuel(s) (s'il y a lieu)
 - a. Nom de famille
 - b. Prénom complet – souligner ou encercler le prénom usuel
 - c. Date et durée du mariage/de l'union de fait
 - d. Date de naissance
 - e. Nom de famille à la naissance
 - f. Lieu de naissance (ville, province/état/région et pays)
 - g. Citoyenneté

b) Vérification du lieu de résidence

- i. Historique des lieux où vous avez habité au cours des cinq (5) dernières années, du plus récent au plus ancien, sans écart au niveau des dates
 1. Numéro d'appartement, numéro de porte, nom de la rue, ville, province ou état, code postal ou zip, pays, durée de la période d'habitation

c) Vérification des titres professionnels

- i. Établissements d'enseignement fréquentés et dates correspondantes

d) Vérification de l'historique d'emploi

- i. Historique des cinq (5) dernières années d'emploi, à partir de l'emploi le plus récent, sans écart au niveau des dates
- ii. Trois (3) vérifications des références d'emploi menées au cours des cinq (5) dernières années

e) Vérification des antécédents criminels

- i. Document(s) décrivant l'ensemble des condamnations criminelles au cours des cinq (5) dernières années, à l'intérieur et à l'extérieur du pays de résidence du candidat

11.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

11.1 Les propositions seront évaluées en trois étapes, comme suit :

a) évaluation des exigences obligatoires techniques et financières énumérées dans la section 12.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape b);

b) évaluation des exigences techniques cotées énumérées dans la section 13.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences techniques cotées passeront à l'étape c);

c) évaluation des exigences financières cotées énumérées dans la section 12.0 ci-dessous.

Remarque : Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès que celle-ci ne respecte pas la première des exigences obligatoires ou lorsque le ministère détermine qu'une proposition n'obtient pas une note minimale à l'égard de la première exigence cotée.

11.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants d'Industrie Canada évaluera les propositions.

Cette équipe n'est pas obligée de faire ce qui suit, mais elle s'en réserve le droit :

a) demander des précisions ou vérifier la totalité ou une partie de l'information fournie par le soumissionnaire à l'égard de la présente demande de propositions;

b) communiquer avec la totalité ou une partie des références fournies et interroger, aux frais du soumissionnaire, le soumissionnaire et/ou la totalité ou une partie des ressources qu'il a proposées pour l'exécution du marché, aux bureaux d'Industrie Canada, à Ottawa (Ontario), avec un préavis de 48 heures, afin de vérifier ou de valider toute information ou donnée soumise par le soumissionnaire.

12.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Pour être considérée comme recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires mentionnées dans la présente demande de proposition. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence obligatoire.

Référence dans la demande de proposition	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition)	Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
12.1	<p>Le soumissionnaire doit faire la preuve qu'il a au moins cinq (5) ans d'expérience dans le traitement d'importants et de très importants volumes de données (20 à 40 Go) répartis géographiquement à l'échelle nationale.</p> <p>Pour illustrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir les descriptions de projet (s) qui incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'échéancier (dates de début et fin de projet en mois / année) - Le volume des données (20 Go ou plus) - La répartition géographique (au niveau national) <p>Note: Les soumissionnaires doivent présenter le nombre de projet (s) nécessaire afin de démontrer qu'ils répondent au nombre d'années minimum d'expérience comme indiqué ci-dessus.</p>	
12.2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a la capacité de préparer des données dans le format Beyond 20/20 IVT ou dans un format compatible et démontrer sa capacité de mettre en forme et transformer les données sur un serveur de données Web.</p> <p>Pour illustrer cette expérience, le soumissionnaire doit présenter un (1) Résumé du projet (maximum 1 page) et fournir le lien vers le site Web.</p>	

12.3	Le coût total de la proposition financière du soumissionnaire pour les services de maintenance et d'hébergement ne doit pas dépasser 112,000.00 \$ (excluant les taxes applicables) pour la période initiale du contrat et pour les deux (2) périodes d'une année d'option.	
12.4	<p>Le coût total de la proposition financière du soumissionnaire la manipulation supplémentaire des données ne doit pas dépasser:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Période initiale du contrat – jusqu'à un maximum de 20 000,00 \$ (taxes applicables en sus) -Première année d'option - jusqu'à un maximum de 30 000,00 \$ (taxes applicables en sus) -Deuxième année d'option - jusqu'à un maximum de 10 000,00 \$ (taxes applicables en sus) 	

13.0 EXIGENCES COTÉES

Pour se qualifier dans le processus de cotation, les propositions **DOIVENT** satisfaire aux exigences cotées suivantes **DANS L'ORDRE QUI APPARAÎT** et **DOIVENT** préciser la section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui n'obtient pas la note minimale requise à l'égard d'une exigence cotée sera mise de côté. De plus, pour que leur proposition soit retenue, les soumissionnaires doivent obtenir **une note technique minimale globale de 70 %**. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence cotée.

Référence dans la demande de proposition	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition) Cote technique	Points		Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
		Max.	Min.	

<p>13.1</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède les connaissances et la capacité d'exécuter / gérer les deux systèmes Windows et Linux en fournissant au moins un (1) projet complété au cours des derniers cinq (5) ans.</p> <p>Les renseignements suivants devraient être fournis pour chaque projet : Les détails:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom du projet; - nom et description de l'organisation cliente; - description sommaire, y compris la nature des travaux, les dates de début et de fin (mois et année) et la valeur du projet; - responsabilités du membre de l'équipe dans le cadre du projet; - niveau d'effort déployé par le membre de l'équipe pendant le projet. <p>Jusqu'à 15 points seront attribués au projet.</p> <p>Les points seront attribués de la façon suivante : Le pointage sera</p> <p>L'expérience acquise dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exécution des deux systèmes Windows et Linux, (jusqu'à 5 points) ; - la gestion de la sécurité et les systèmes de sauvegarde pour les deux applications, (jusqu'à 5 points) et ; - La surveillance des systèmes (jusqu'à 5 points) 	<p>15</p>	<p>7</p>	
--------------------	--	------------------	-----------------	--

<p>13.2</p>	<p>Le soumissionnaire doit faire la preuve qu'il a acquis de l'expérience dans la mise à jour de cartes et de plateformes d'analyse dans le cadre en soumettant un (1) projet complété.</p> <p>Les renseignements suivants devraient être fournis pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom du projet; - nom et description de l'organisation cliente; - description sommaire, y compris la nature des travaux, les dates de début et de fin (mois et année) et la valeur du projet; - responsabilités du membre de l'équipe dans le cadre du projet; - niveau d'effort déployé par le membre de l'équipe pendant le projet. <p>Jusqu'à 20 points seront attribués au projet.</p> <p>Les points seront attribués de la façon suivante :</p> <p>Le pointage sera réparti comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité de cartographier des indicateurs numériques par couleur ou par symbole; (jusqu'à 5 points) - la possibilité de sélectionner des zones géographiques, de compiler et d'extraire des données en vue d'une analyse plus poussée; (jusqu'à 5 points) - la possibilité d'extraire des graphiques, des tableaux, des instantanés et des rapports détaillés; (jusqu'à 5 points) - la possibilité d'importer et de cartographier des données externes. (jusqu'à 5 points) 	<p>20</p>	<p>14</p>	
--------------------	---	------------------	------------------	--

13.3	<p>Le soumissionnaire doit faire la preuve qu'il a la capacité de développer des plateformes logicielles permettant l'agrégation, la transformation et la distribution de données. Le soumissionnaire doit décrire deux un (1) produit personnalisé qu'il a mis en place.</p> <p>Un maximum de 15 points sera attribués pour le produit personnalisé décrit.</p> <p>Le pointage pour le produit personnalisé sera réparti comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité de développer des plateformes pour l'agrégation de données (jusqu'à 5 points); - la capacité de développer des plateformes pour la transformation de données (jusqu'à 5 points); et - la capacité de développer des plateformes de distribution de données (jusqu'à 5 points). 	15	7	
	Total des points pour les exigences cotées	50		Minimum de points requis : 35

14.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

La proposition financière doit être présentée de façon distincte de la proposition technique, et ne sera évaluée que si la proposition du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences techniques et financières obligatoires, obtient la note minimale pour chaque exigence cotée et obtient **AU MINIMUM 70 %** à l'égard de l'ensemble des critères d'évaluation cotés.

La proposition financière du soumissionnaire doit être répartie comme suit :

a) Services de maintenance et d'hébergement

1	Période initiale du contrat - date d'octroi du contrat au 31 mars 2018)	Prix fixe tout compris pour des services de maintenance et d'hébergement (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
1a	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2016)	_____ \$
1b	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2016)	_____ \$
1c	Regular report on performance and site use (le 31 mars 2017)	_____ \$
1d	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2017)	_____ \$

1e	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2017)	\$
1f	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2017)	\$
1g	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2018)	\$
Total pour la période initiale du contrat:		\$

2	Première année d'option - 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	Prix fixe tout compris pour des services de maintenance et d'hébergement (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
2a	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2018)	\$
2b	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2018)	\$
2c	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2018)	\$
2d	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site use (le 31 mars 2019)	\$
Total pour la première année d'option :		\$

3	Deuxième année d'option - 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	Prix fixe tout compris pour des services de maintenance et d'hébergement (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
3a	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2019)	\$
3b	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2019)	\$
3c	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2019)	\$
3d	Rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2020)	\$
Total pour la deuxième année d'option:		\$

4	Coût total pour les services de maintenance et d'hébergement (Total pour la période initiale du contrat + total pour la première année d'option + total pour la deuxième année d'option)	\$
---	---	----

Note : Le coût total des services de maintenance et d'hébergement ne doit pas dépasser 112 000,00 \$ (taxes applicables en sus) pour la période initiale du contrat et les deux périodes optionnelles.

b) Manipulation supplémentaire des données :

Note**: L'inclusion du niveau d'effort estimé ne représente pas un engagement de la part de Industrie Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

5	Période initiale du contrat - date d'octroi du contrat au 31 mars 2018)	Taux journalier fixe tout compris pour la manipulation supplémentaire des données (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)	Niveau d'effort estimé **	Total (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
		_____ \$	20 jours	

6	Première année d'option - 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	Taux journalier fixe tout compris pour la manipulation supplémentaire des données (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)	Niveau d'effort estimé **	Total (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
		_____ \$	30 jours	

7	Deuxième année d'option - 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	Taux journalier fixe tout compris pour la manipulation supplémentaire des données (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)	Niveau d'effort estimé **	Total (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
		_____ \$	10 jours	

8	Coût total pour la manipulation supplémentaire des données: (Total pour la période initiale du contrat + total pour la première année d'option + total pour la deuxième année d'option)	_____ \$		
---	--	----------	--	--

Note: Le coût total pour la manipulation supplémentaire des données ne doit pas dépasser :

Période initiale du contrat – jusqu’à un maximum de 20 000,00 \$ (taxes applicables en sus)

Première année d’option - jusqu’à un maximum de 30 000,00 \$ (taxes applicables en sus)

Deuxième année d’option - jusqu’à un maximum de 10 000,00 \$ (taxes applicables en sus)

c) Coût total du soumissionnaire

9	Prix évalué total du soumissionnaire (taxes applicables en sus): (Coût total pour les services de maintenance et d’hébergement + Coût total pour la manipulation supplémentaire des données)	_____ \$
10	Taxes applicable (TPS / TVH / TVP) Inscrire le(s) montant(s) s’il y a lieu	_____ \$
11	Prix total du contrat résultant (Prix évalué total du soumissionnaire + Taxes applicable (TPS / TVH / TVP))	_____ \$

14.1 Base de paiement

La proposition financière du soumissionnaire doit inclure un prix ferme ou fixe pour le présent projet, taxes applicables en sus. Les coûts présentés dans la proposition doivent être répartis tel qu’identifier aux sections 14 a), b), et c) ci-dessus :

14.2 Modalités de paiement — Contrat résultant

a) Services de maintenance et d’hébergement

Industrie Canada effectuera des paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, selon l’horaire suivante :

Période initiale du contrat - date d’octroi du contrat au 31 mars 2018)	Prix fixe tout compris pour des services de maintenance et d’hébergement (en dollars Canadien et taxes applicables en sus) <i>(Les montants seront ajoutés à l’octroi du contrat)</i>
Sur présentation d’un rapport régulier sur le rendement et l’utilisation du site (le 30 septembre 2016)	_____ \$
Sur présentation d’un rapport régulier sur le rendement et l’utilisation du site (le 31 décembre 2016)	_____ \$

Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2017)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2017)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2017)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2017)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2017)	_____ \$
Total pour la période initiale du contrat _____ \$	

Première année d'option - 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	Prix fixe tout compris pour des services de maintenance et d'hébergement (en dollars Canadien et taxes applicables en sus) <i>(Les montants seront ajoutés à l'octroi du contrat)</i>
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2018)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2018)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2018)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2019)	_____ \$
Total pour la première année d'option : _____ \$	

Deuxième année d'option - 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	Prix fixe tout compris pour des services de maintenance et d'hébergement (en dollars Canadien et taxes applicables en sus) <i>(Les montants seront ajoutés à l'octroi du contrat)</i>
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 juin 2019)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 30 septembre 2019)	_____ \$
Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 décembre 2019)	_____ \$

Sur présentation d'un rapport régulier sur le rendement et l'utilisation du site (le 31 mars 2020)	_____ \$
Total pour la deuxième année d'option :	
_____ \$	

b) Manipulation supplémentaire des données :

L'entrepreneur sera payé des taux journalier fixe tel qu'identifié ci-dessous pour les travaux exécutés au fur et à mesure du besoin selon les modalités du contrat, taxes applicables en sus.

Période initiale du contrat - date d'octroi du contrat au 31 mars 2018)	Taux journalier fixe tout compris pour la manipulation supplémentaire des données (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
	_____ \$

Première année d'option - 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	Taux journalier fixe tout compris pour la manipulation supplémentaire des données (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
	_____ \$

Deuxième année d'option - 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	Taux journalier fixe tout compris pour la manipulation supplémentaire des données (en dollars Canadien et taxes applicables en sus)
	_____ \$

Coût total estimé: \$_____ (le montant sera ajouté à l'octroi du contrat)

Les paiements seront effectués si Industrie Canada est satisfait des livrables.

15. 0 MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera sélectionné en fonction de la proposition recevable dont le rapport mérite technique/prix est le plus élevé

Il est entendu par les parties qui soumettent les propositions que, pour se qualifier, les soumissionnaires **doivent** répondre à toutes les exigences obligatoires et obtenir la note minimale indiquée pour les critères cotés. Le contrat sera attribué selon l'établissement de la valeur optimale, en tenant compte à la fois du mérite technique des propositions et des évaluations de prix. Pour déterminer la note globale obtenue par une entreprise, une pondération a été établie selon laquelle le mérite technique représentera **70 %** de la soumission, et le prix, **30 %**.

Pour les fins du classement de toutes les propositions techniques recevables, on utilisera la pondération suivante du mérite technique et du prix pour établir la note globale.

Mérite technique : 70 %
Prix : 30 %

Note technique = $\frac{\text{Points du soumissionnaire}}{\text{Nombre maximum de points}} \times 70 \%$

Note du prix = $\frac{\text{Soumission la moins élevée}}{\text{Prix évalué total du soumissionnaire*}} \times 30 \%$

Prix évalué total du soumissionnaire*

Note globale = Note technique + Note du prix

Le contrat sera adjugé à la proposition ayant obtenu **la note globale technique et financière la plus élevée.**

Note : Le prix évalué total du soumissionnaire sera calculé tel qu'identifié dans la case 9 identifié à la section 14.0 c) ci-dessus.

16.0 ADJUDICATION DU CONTRAT

Un seul contrat sera attribué et sera offert au soumissionnaire dont la proposition aura été sélectionnée par l'équipe d'évaluation d'Industrie Canada en fonction de la méthode de sélection de l'entrepreneur indiquée à la section 15.0 ci-dessus. Une fois que le marché aura été attribué, on affichera le nom du soumissionnaire retenu dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement.

17.0 TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

17.1 Propriété de l'État

Industrie Canada a déterminé que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux visés par le marché appartiendra au Canada,

- pour la raison que le marché d'acquisition de l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

Annexe A
Liste de Vérification des Exigences Relatives à la sécurité (LVERS)
(voir ci-dessous)

RECEIVED
MAY 18 2016

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
RFP IC 401574

Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PARTIE A: CONTRACT INFORMATION / PARTIE A: INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine ISED	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Strategic Policy Sector (SPS)	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail ISED requires services to maintain and further develop the Community Information Database (CID) and the connected website. This includes site hosting and maintenance as well as the addition of datasets.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. c) Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of Information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
 Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
 Document Number / Numéro du document: No / Non Yes / Oui

PART B PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMBLEMES	Special comments: Commentaires spéciaux: _____		

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens		X														
Production																
IT Media / Support IT		X														
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

PARTIE III - CERTIFICATIONS

1.0 Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition

Note à l'intention des soumissionnaires : Les attestations requises s'appliquent à la présente demande de proposition et les soumissionnaires doivent établir ces attestations en remplissant les espaces appropriés ci-dessous et les intégrer à leur proposition. Aucun contrat ne sera attribuée tant que toutes les attestations n'auront pas été dûment signées.

(Remarque : L'attestation mentionnée au point 1.4 ne doit être incluse que si le projet dépasse 200 000 \$)

1.1 ACCEPTATION DES CONDITIONS

« Nous offrons par la présente de vendre et/ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées dans la présente, les services qui y sont énumérés. »

Signature

1.2 VÉRIFICATION DU PERSONNEL

« Nous attestons par la présente que nous avons vérifié la véracité et l'exactitude de tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ ci-joints, y compris de ceux des remplaçants. De plus, nous attestons que, si un contrat/marché nous est adjudgé et à moins que l'autorité contractante d'Industrie Canada ne soit avisée du contraire par écrit et ne soit d'accord avec cette déclaration, le personnel proposé dans notre proposition sera disponible pour accomplir les tâches décrites aux présentes, à la demande du chargé de projet. »

Signature

1.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements concernant leur statut d'ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire ou recevant une pension, ou les deux.

Aux fins de la présente demande de proposition, sont considérés comme anciens fonctionnaires :

- a) une personne;
- b) une personne morale;
- c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise personnelle ou une entité dans laquelle la personne visée détient d'importants intérêts.

Veillez cocher la case appropriée :

Pas un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire ou qui reçoit une pension, ou les deux.

Ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire (dans le cadre des Programmes de réduction des effectifs)

Date de la fin de l'emploi à titre de fonctionnaire :

Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension.

Signature

1.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCFEE) exige que les organisations canadiennes qui soumissionnent à l'égard de contrats du gouvernement fédéral de 200 000 \$ ou plus s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi, ce qui constitue un condition à la validation de leur soumission. À moins qu'une organisation ne soit exemptée de l'obligation de respecter le Programme, aucun marché ne sera attribué à une organisation qui ne satisfait pas aux exigences du PCFEE.

Remarques : Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent requise en a) ou b) ci-dessous.

a) Les exigences du Programme ne s'appliquent pas aux organisations qui :

n'ont pas un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel;

sont assujetties à la législation fédérale;

ne sont pas canadiennes.

(Veuillez cocher l'élément approprié ci-dessus, s'il y a lieu.)

Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent

b) Si l'organisation du soumissionnaire n'est pas visée par les paramètres ci-dessus, les exigences du Programme s'appliquent, et le soumissionnaire doit remettre une attestation d'engagement dûment signée (ci-dessous) ou son numéro de certificat (**s'il en a déjà un**) confirmant son adhésion au Programme.

Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi

Raison sociale de l'entreprise

No. d'attestation

Nom commercial de l'entreprise (si différent)

La société mère est située à l'extérieur
du Canada oui _____ non _____

Genre d'industrie (secteur, but, etc.)

No. total d'employés au Canada
(Plein temps/temps partiel)

Adresse (rue, immeuble, etc.)

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Nom de la personne responsable de l'EME

Titre

Téléphone

Courriel

L'entreprise susmentionnée:

§ _____ qui a un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à plein temps/temps partiel, **ET**

§ _____ qui désire présenter une soumission pour obtenir un contrat ou qui détient déjà un contrat de biens ou de services avec le gouvernement du Canada d'une valeur de 200 000 \$ ou plus

Atteste par la présente qu'elle s'engage à mettre en œuvre ou à renouveler son programme d'équité en matière d'emploi si le contrat susmentionné lui est attribué, conformément aux critères de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi du Programme de contrats fédéraux.

REMARQUE: Il est entendu que si la personne qui signe cette attestation au nom de l'entreprise N'EST PAS le chef de la direction, elle doit détenir un poste de cadre supérieur **qui l'autorise à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi au sein de l'entreprise.**

Nom (En lettre moulées)

Titre

Signature

Date

IMPORTANT

! Vous devez inclure le formulaire original dûment signé dans votre soumission.

**! Vous devez envoyer une copie du formulaire signé par télécopieur à la Direction générale
du travail (819) 953-8768**
